



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Régulation des produits phytosanitaires

Question écrite n° 12981

Texte de la question

M. Kévin Mauvieux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la régulation des produits phytosanitaires. Bien que certains de ces produits soient officiellement interdits, des dérogations sont accordées annuellement, permettant aux agriculteurs de les utiliser sous certaines conditions. Cette pratique, bien qu'indispensable pour répondre à des besoins spécifiques du secteur agricole, conduit parfois à des situations délicates. En effet, des agriculteurs conservent ces produits en anticipation des dérogations futures, mais se retrouvent dans une position vulnérable lors de contrôles effectués hors des périodes de dérogation. Ce phénomène, illustré par des produits tels que Quassol, Monazol et BSC, soulève des préoccupations quant à la cohérence de la réglementation actuelle. Dans ce contexte, il souhaite savoir comment il envisage de réconcilier la nécessité des dérogations avec la sécurité et la légalité de la conservation de ces produits, garantissant ainsi une protection adéquate des agriculteurs tout en assurant la clarté réglementaire.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Mauvieux](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12981

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire \(Ministre déléguée\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10361

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)